

Date de soumission : 08/05/2021 ; Date d'acceptation : 04/06/2021 ; Date de publication : 30/06/2021

LAÏCITÉ : DE L'IMPARTIALITÉ DICTIONNAIRIQUE AUX STÉRÉOTYPES SOCIAUX

SECULARISM: FROM DICTIONARY IMPARTIALITY TO SOCIAL STEREOTYPES

Nadia SOUSSI-IKHLEF¹

Université d'Ain Témouchent Belhadj Bouchaib / ALGERIE
ikhlefn46@gmail.com

Résumé : Ce travail tente de comprendre le rapport des français au lexème puis au concept « Laïcité ». A travers une étude lexico-sémantique, nous interrogeons l'impartialité du lexème « laïcité » et le processus de construction des partialités des interprétations et des appropriations du concept « laïcité ». L'enquête soumet l'entrée « laïcité » du dictionnaire LE PETIT ROBERT à un groupe de français, et ce afin de cerner sa connaissance, sa compréhension, la dynamique mise en place dans son interprétation puis la greffe de nouvelles charges sémantiques au lexème. Nous explorons ainsi les relations d'interdépendance entre le lexique, le corpus d'analyse et la société.

Mots-clés : Laïcité, dictionnaire, lexème, impartialité, partialité, stéréotype.

Abstract: This work attempts to understand the relationship of French to the lexeme and then to the concept « Laïcité² ». Through a lexical-semantic study, we question the impartiality of the lexeme and the process of construction of the partialities of interpretations and appropriations of the concept « Laïcité ». The survey submits the entry in the PETIT ROBERT dictionary to a group of French people, and this in order to define its knowledge, its understanding, the dynamics set up in its interpretation then the graft of new semantic loads to the lexeme. We thus explore the interdependent relationships between the lexicon, the corpus of analysis and society.

Keywords: Secularism, dictionary, lexeme, impartiality, partiality, stereotype.

* * *

La laïcité est au cœur de l'actualité. Elle captive l'historien, le politicien, le politologue, l'enseignant, le chercheur, l'idéologue, l'anthropologue, le philosophe et bien d'autres encore. Objet de confusion et de controverses ; la présente réflexion invite à la découvrir d'un point de vue lexicologique, sémantique et interprétatif

¹ Nadia SOUSSI-IKHLEF : ikhlefn46@gmail.com.

²Il est important de signaler que le lexème de la langue française : « Laïcité » ne comporte aucun équivalent en langue anglaise. « Secularism » est le lexème anglais qui s'en rapproche le plus même si en langue française, il renvoie au lexème « sécularité ».

loin des critiques politiques ou religieuses pour en étayer une analyse et un discours scientifiques portant sur le lexème « Laïcité ».

Notre contribution consiste en l'analyse et au décryptage du rapport des *français* au lexème puis au concept « laïcité ». A travers une étude lexico-sémantique de l'entrée « laïcité » dans l'article de dictionnaire de la langue française *LE PETIT ROBERT* (en ligne), nous exposerons le passage du sens lexical aux sens : interprété et approprié. Nous aurons pour tâche primordiale de déceler les greffes sémantiques (positives soient-elles ou négatives) qui pourraient s'ajouter au sens premier du lexème donné.

Pour ce faire, nous avons proposé à un groupe de français de se soumettre à une expérience en répondant à un questionnaire portant sur ce sujet.

Nous tracerons ainsi le parcours de la laïcité de la « dite impartialité »³ de son lexème aux partialités de ses interprétations et de ses appropriations qui nourrissent son concept.

Notre problématique s'articule principalement autours des questions : Est-ce que les français seraient en mesure de reconnaître puis de soumettre le lexème laïcité à sa définition présentée à travers l'article du dictionnaire donné ? Qu'est-ce que la laïcité, selon eux ? Comment l'interprètent-ils ? Et comment se l'approprient-ils ? Le sens lexical de la laïcité va-t-il être greffé de nouvelles charges sémantiques ? Si oui quelles seraient-elles ?

Nous supposons qu'il pourrait y avoir incompréhension du concept laïcité, inadéquation entre : lexème laïcité et concept laïcité puis interprétations appropriées aux perceptions individuelles des enquêtés d'où la naissance de superpositions de nouvelles charges sémantiques greffées au lexème donné ?

Ce présent travail invite à s'intéresser à la compréhension du lexème laïcité, à l'interprétation du concept et à la découverte de l'adéquation ou l'inadéquation entre les charges sémantiques du lexème tel qu'il est défini par le discours dictionnaire censé être impartial et les charges sémantiques nouvelles (partiales) greffées suite aux interprétations qui lui sont conférées par les enquêtés.

Notre principal objectif est d'articuler le mot laïcité dans les sciences du langage, de livrer son impartialité dictionnaire et de révéler ses partialités greffées des interprétations et des appropriations des discours véhiculés. Puis, de mettre à l'ordre du jour la nécessité d'apprendre et d'expliquer ce qu'est la laïcité initialement à partir de l'outil pédagogique qu'est le dictionnaire, tout en la confrontant à ses actualités.

Pour observer ces processus, quelques éclairages théoriques restent à asseoir :

1. Éléments théoriques

Pour les besoins de l'enquête ; nous avons pris le parti de ne circonscrire le mot laïcité qu'en tant que lexème loin de ses origines et de ses sens politiques, philosophiques ou encore juridiques. Pour l'étude des pratiques discursives du mot, nous nous référerons à l'article du dictionnaire de la langue française *LE PETIT ROBERT* (en ligne). Il est à indiquer que cette investigation s'est volontairement appuyée sur ce dictionnaire reconnu, en version numérique et jugé nous semble-t-il le plus connu et le plus accessible pour la majorité des français.

³Le dictionnaire est une institution sociale qui traduit la personnalité du lexicographe. Lieu de pullulement du sens, il cèle des discours insaisissables qui s'abritent derrière le discours donné. Il n'y a donc pas un discours du dictionnaire mais des discours du dictionnaire qui ne sauraient se dépourvoir de partialité. Nous soutenons ainsi l'hypothèse de l'inexistence du discours impartial.

Mais avant d'aborder ce volet, IL est d'évidence et de capitale importance de rechercher dans l'histoire et les origines étymologiques du lexème appréhendé, ses secrets.

1.1. Discours étymologiques du lexème « laïcité »

La question de la laïcité a été pour la première fois installée par le philosophe et l'homme politique français CONDORCET qui dans ses mémoires sur l'instruction ; défendait l'idée de séparation du pouvoir publique des autorités religieuses en avançant : «séparation absolue du pouvoir politique qui règle les actions et de l'autorité religieuse qui ne peut s'exercer que sur les consciences » (DELAHAYE, 2018).

Le terme laïcité quant à lui fait sa première apparition dans le supplément du dictionnaire de la langue française Le LITRE en 1871. IL est donc à mentionner que c'est un mot récent qui se réfère à l'adjectif « laïque » d'un emploi plus ancien et qui vient du grec ancien *laikos* qui signifie peuple. Selon la philosophe et la spécialiste de la laïcité Catherine KINTZLER :

Le terme est exposé par le philosophe et l'homme politique Ferdinand. BUISSON dans son Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire, Paris, Hachette, 1888, Ire partie, vol. 2. Voir l'édition de textes du Dictionnaire par P. Hayat, Paris, Kimé, 2000. Voir aussi Samuël Tomei, Ferdinand Buisson (1841-1932), protestantisme libéral, foi laïque et radical-socialisme, thèse Paris, ANRT, 2004 et Vincent Peillon, Une religion pour la République : la foi laïque de Ferdinand Buisson, Paris, Le Seuil, 2010. (KINTZLER, 2012 :51).

Pour appuyer cette réflexion, il nous semble nécessaire d'exposer les propos de ce promoteur incontestable de la laïcité Ferdinand BUISSON :

Les laïques, écrit-il, c'est le peuple, c'est la masse non mise à part, c'est tout le monde, les clercs exceptés, et l'esprit laïque, c'est l'ensemble des aspirations du peuple, du laos , c'est l'esprit démocratique et populaire (BUISSON,2000 :175).

BUISSON caractérise la laïcité comme le résultat d'un long processus qui émancipe les églises de l'État et l'État des églises. Il comprend, d'une part, le caractère non confessionnel de la puissance publique et, d'autre part, son souci de ce qui est commun à tous les citoyens au-delà leurs différenciations culturelles, morales ou philosophiques. Dans son Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire, il définit la laïcité ainsi : « La neutralité à tous les degrés [...] Ce mot est nouveau et quoi que correctement formé, il n'est pas encore d'usage général. Cependant, le néologisme est nécessaire ; aucun autre terme ne permettant d'exprimer sans périphrase la même idée dans son ampleur. (BUISSON, 1888 :123).

Dans un article intitulé « la laïcité est-elle intolérante ? » paru dans la revue de philosophie et des sciences humaines LE PORTIQUE ; le philosophe Gilles GOURBIN avance :

Laïque » est la forme savante, employée dès le XVI^e siècle, du mot « lai » utilisé dans la langue populaire : les frères lais, les sœurs laies étaient les domestiques qui vivaient au sein des communautés monastiques sans avoir formulé de vœux. De plus, « lai » vient du latin *laicus* qui n'est autre que la transposition latine du grec *laikos*, lui-même dérivé de *laos*. Or cette origine mérite attention. On dit souvent, en effet, que *laos* signifie « peuple ». Cependant cette traduction ne rend pas justice à la richesse de la langue grecque. Car le grec ancien use de trois mots pour dire « peuple » : *ochlos*, *laos* et *demos*. *Ochlos*, c'est le peuple, si l'on veut, mais entendu comme une réunion d'individus assez nombreux qui constituent un groupe sans organisation véritable. Les barbares, les animaux parfois, dans les textes grecs, forment communément un *ocklos*, terme qu'il serait sans doute plus opportun de rendre en

français par « horde ». Il s'agit en tout cas d'une entité collective infra-politique. *Demos*, c'est encore le peuple mais, cette fois, le « peuple assemblé pour élire ». Autrement dit, à l'inverse de *l'ochlos*, le *demos* constitue le stade ultime de l'organisation politique, organisée autour et à partir de son *ecclesia*, de son assemblée convoquée ou « appelée » (*kaleo* : « j'appelle »). Entre ces deux extrêmes de l'organisation de la communauté, entre la horde et peuple souverain, se situe enfin le *laos*, entendu comme le peuple soumis à un minimum d'organisation permettant une vie sociale véritablement humaine, le peuple pourvu d'une unité en quelque sorte pré-politique, non encore souveraine. Il s'agit par conséquent de la cité, mais envisagée dans une sorte d'entre-deux politique. Nous comprenons ainsi que la laïcité, par sa racine étymologique au moins, ne saurait suffire à établir un degré d'organisation entièrement suffisant ou complet de la politique. [...] (GOURBIN, 2016 : 37).

Il est à mentionner que l'origine même du lexème est problématique en ce sens quelle se pense polysémique et ambiguë ; elle n'est donc sans intérêt pour conforter les résultats ci-après présentés.

GOURBIN conclut aussi :

Les lexicologues nous apprennent un autre élément susceptible de nous éclairer : historiquement et étymologiquement, le mot « laïc » ne s'oppose jamais directement aux termes « ecclésiastique », « religieux », « moine » ou « prêtre ». Le seul antonyme de « laïc » est « clerc » (du latin *clericus*) qui, à l'origine, n'a qu'une seule signification : « membre du clergé ». De nouveau, le latin vient directement du grec *clêrikos*, adjectif dérivé du substantif *klêros* qui signifie « lot », au sens du « bon lot », du lot qui doit être mis à part. Les « clercs », au sein de la société, ce sont en quelque sorte les « élus », c'est-à-dire, initialement, l'ensemble des chrétiens par opposition aux gentils dans l'antiquité tardive, puis, par la suite, les membres servant l'Église par opposition aux simples fidèles. (GOURBIN, 2016 :38).

1.2. « Laïcité » dans le discours dictionnaire du *PETIT ROBERT*

Laïcité

Nom féminin

Caractère laïque.

(EN FRANCE) Principe de séparation de la société civile et de la société religieuse. —

Laïcité de l'enseignement. →neutralité (religieuse)

La nomenclature des dictionnaires est façonnée par des lexicographes qui se fixent certains choix : Le choix des mots et des exemples est inévitablement assez subjectif (partial) car il est difficile pour tout lexicographe de se détacher d'un certain nombre d'influences liées à son milieu, son éducation, son pays d'origine, sa culture...

La nomenclature du dictionnaire LE PETIT ROBERT (en ligne) s'engage par mettre en relief son genre et l'acception « laïque » qui renvoie le mot à ses origines. Elle surligne aussi une précision mise entre parenthèses pour spécifier la définition dans la société française. Cette précision laisse sous-entendre qu'il pourrait y avoir d'autres acceptions dans d'autres sociétés et que ce sens pourrait n'engager que les français. A se demander : la laïcité est-elle multiples ? Y'aurait-il une laïcité à la française ?

De plus, la dynamique discursive issue de la contiguïté des vocables « enseignement », « neutralité » à la laïcité dans l'illustration met en exergue la stratégie discursive qui se déploie dans l'entrée et qui se veut renforcer leur association sur le plan syntagmatique pour sous-tendre, par suit, la nécessité d'enraciner la laïcité dans l'enseignement. Elle induit implicitement une coalescence sémantique entre « laïcité » et « enseignement ».

La visée la plus pertinente de l'article autre celle de proposer une définition, est celle de rallier à la laïcité l'enseignement tout en lui conférant primauté et priorité dans ce secteur pivot et garant de sa promotion et de son apprentissage.

2. Enquête

2.1. Recherche, contexte et difficultés

L'enquête a été menée en décembre 2019 (du 22 au 29), dans les terrasses du centre commercial « le grand littoral »⁴ à Marseille (France) auprès d'adultes français (50) de composantes sociales et d'âges distincts.

Cette enquête repose sur les déclarations des enquêtés et elle nous⁵ renseigne sur leurs perceptions et leurs interprétations de la laïcité. Elle permet d'évaluer le taux de compréhension vis-à-vis des composants sémantiques fondamentaux de la laïcité tels qu'ils sont proposés par l'outil pédagogique qu'est le dictionnaire. Elle est conduite à partir d'un questionnaire composé de deux parties :

La première suggère l'étude du lexème laïcité : elle propose son entrée à partir du dictionnaire LE PETIT ROBERT (en ligne). Il importe de souligner que l'article de cette entrée est soumis à lecture sans indiquer le lexème dont il s'agit. Les enquêtés devaient répondre aux questions en cochant l'une des cases ci-après exposées :

1-Connaissez-vous le mot défini dans l'article présenté ? Cochez la bonne réponse.

- Oui, je le connais
- Non, je ne le connais pas

2- Proposez le mot auquel vous pensez en complétant le blanc.

- Je connais le mot. C'est ...
- Je ne connais pas le mot...
- Je crois connaître le mot. C'est ...

Le principal objectif de cette étape est le repérage de la connaissance du lexème.

La deuxième partie du questionnaire quant à elle, propose différentes acceptions plausibles au concept laïcité. Les personnes interrogées avaient pour tâches d'indiquer les composants sémantiques du concept laïcité, en répondant aux consignes : Cochez la ou les bonne(s) réponse(s) afin de proposer, selon votre avis, la définition du mot laïcité. Si vous pensez à d'autres définitions, remplissez la case : « Si autres à préciser ».

Les propositions fournies :

- 1-Concept politique
- 2- Concept religieux
- 3- Mot qui renvoie à ce qui est laïque
- 4-Concept relatif à la vie culturelle
- 5- Démocratie
- 6- Mode de vie
- 7-Incroyance
- 8- Courant de pensée

<input type="checkbox"/>

⁴ Les commerçants du centre avaient un rôle important dans la récupération des questionnaires auprès des enquêtés. Nous soulignons qu'une fois l'enquête posée et cadrée par nos soins, nous avons pris la décision de nous retirer pour permettre aux enquêtés de répondre à l'expérience à leurs aises, prenant le temps nécessaire, selon eux, à cette tâche. Le recueil des données s'est fait donc en fin de journée (Proposition de dix copies par jour sur une période qui s'étale du 22 au 29 au décembre 2019).

⁵ Le « nous » n'est autre que notre personne présentée en qualité de maître de conférences à l'université BELHADJ Bouchaib de Ain Témouchent (ALGERIE).

9- Coexistence des libertés

10 - Tolérance

11- Fondement de la vie politique et sociale indépendamment de la religion

11-Si autres à préciser :

--

La découverte des acceptions les plus probables pour définir la laïcité selon ces français est l'axe majeur de cette deuxième partie de l'enquête.

La case : « si autres à préciser » exposerait ; nous semble-t-il la mise en place de la dynamique des interprétations et des appropriations du concept. Nous découvrirons conséquemment comment ces acceptions se confrontent pour dégager les composants sémantiques apportés aux composants perçus. La question inviterait à décrypter les nouvelles charges sémantiques greffées au lexème laïcité servant à nourrir le concept laïcité.

Les principales difficultés de l'enquête consistaient à convaincre les deux principaux pôles (collaborateurs (commerçants) et enquêtés (visiteurs du centre commercial)) de participer à l'expérience.

Il nous a été nécessaire d'expliquer l'intérêt du sujet (sans préciser le lexème et le concept sélectionnés), l'importance de l'étude et ses objectifs tout en les rassurant sur son caractère apolitique. Il nous a été difficile d'aborder des dizaines de personnes : Les enquêtés ont soulevé certaines réticences (perte de temps sur le temps imparti aux emplettes et au divertissement) décimées une fois le cadre de l'expérience explicité, le contrat de confiance établi : confidentialité et l'anonymat garantis.

Le temps de l'enquête a aussi posé obstacles : Nous n'avions que 15 jours⁶ pour installer l'expérience, statuer sur un échantillonnage précis, avoir l'aval des collaborateurs et des enquêtés, passer à la soumission puis à la récupération des questionnaires.

Nous rajoutons à ces problèmes le nombre de copies recueillies : (50) sur (60) distribuées.

2.2. Analyse et interprétation des données

2.2.1. Le traitement des données (première partie du questionnaire)

Le traitement des données résultant de la première partie du questionnaire indique :

I- Sur les (50) français interrogés, seuls (20) affirment reconnaître le mot suggéré dans la définition proposée.

Il convient de souligner que plus de la moitié des enquêtés ne sait pas ou a des doutes sur ce qu'est la laïcité.

Non négligeables, ces résultats dévoilent la méconnaissance du concept laïcité.

Le rapport des français au lexème laïcité puis au concept laïcité demeure problématique.

- Sur les (20) français qui pensent avoir reconnu le lexème défini, (9) proposent des lexèmes erronés. Nous citons entre autres : croyances, liberté.
- Par voie de conséquence, Sur les (50) français enquêtés, (11) seulement ont su sonder correctement la définition proposée et formuler ouvertement : le lexème laïcité.

II-Sur les (50) enquêtés, (11) affirment ne pas connaître la définition et ne proposent aucun lexème.

III-Sur les (50) enquêtés, (19) pensent avoir des doutes sur la définition donnée.

⁶ Durée du séjour en France.

Les réponses de ces (19) personnes illustrent leurs connaissances approximatives du lexème laïcité et subséquemment du concept laïcité.

- Sur ces (19) personnes ; (14) méconnaissent le lexème et sa définition. Ils présentent des lexèmes inexacts tels : conscience, démocratie. Les (5) autres personnes ont pu proposer le lexème laïcité.

Les comptes faits :

- (11) personnes affirmant connaître le lexème + 5 personnes dont les doutes s'avèrent exactes = 16 personnes ayant la bonne réponse). (16) personnes ont pu scinder la définition dictionnaire et être en mesure de proposer le lexème laïcité.
- (11) enquêtés sans aucune réponse + 14 avec des mauvaises réponses = 25 personnes ignorant le lexème qui se réfère à la définition donnée).

(25) français interrogés méconnaissent ce qu'est la laïcité. L'ignorance est établie.

La méconnaissance et l'approximation caractérisées par les réponses des enquêtés se voient significatives et posent la problématique de la non-imprégnation de la laïcité, sujet des plus importants au jour d'aujourd'hui dans la société française.

2.2.2. Traitement des données recueillies par la deuxième partie du questionnaire

- (16) français sur (50) livrent de bonnes réponses : propositions n°11/ n°9/n°3.
- (11) enquêtés sur (50) relient la laïcité aux libertés, à un mode de vie, à un courant de pensée ; à savoir les propositions : n°4/ n°6/ n°8 du questionnaire et ajoutent la réponse n°3 la pensant assez approchée du reste des propositions.
- (3) enquêtés la relient à un concept relatif à la culture : proposition n°4.
- (5) français estiment que la laïcité est en rapport avec les propositions n°1/n°2 et n°3.
- (10) français donnent pour réponses les propositions : n°5 /n°9 /n°10 et n°3.
- (5) questionnaires non remplis.
- Sur les (50) français interrogés, (45) revoient le lexème laïcité à ce qui est laïque : proposition n°3 du questionnaire.

Tous s'alignent à dire que laïcité vient de laïque mais tous ne savent pas bien démêler ce réseau de significations proposé à l'étude. Il est vrai que les réponses qui recouvrent le sens « liberté » reviennent majoritairement et font état de nombreux contrastes. La construction du concept laïcité dans l'espace public des français interrogés forgent des représentations culturelles de leur laïcité.

Ces représentations laissent à suggérer le vœu et le besoin des français interrogés de circonscrire la laïcité dans la liberté et par ce fait d'insuffler l'unicité.

Dans un entretien au journal le Monde de 1985 l'historien français Fernand Paul Achille BRAUDEL illustre cette liberté : « *La France, ce sont des Frances qui ont été conçues ensemble* ». (BUISSON, 2007)

Les éléments de connaissance développés ici soutiennent la question des modalités de construction du rapport ou des rapports des enquêtés à la liberté.

Mais la problématique majeure reste celle qui sous-tend ce que pourraient être leurs représentations sociales conçues et transmises de la liberté ?

2.2.3. Traitement des données issues de la case « si autres à préciser »

La prise en compte des variables des enquêtés n'a volontairement pas été prise en considération, elle reste donc l'une des principales limites de cette réflexion. Toutefois, un constat s'offre ainsi au lecteur et les réponses ci-dessous signalées s'imposent comme cadre de référence pour l'interprétation du concept de la laïcité pour les enquêtés :

- Je ne sais pas
- C'est aussi la liberté d'être ce que je veux être et comme je veux l'être.
- Liberté d'avoir la religion voulue et choisie.
- Être libre de croire à la religion qu'on veut.
- Interdiction de monter des signes de religion dans les écoles.
- Respect des règles dans les lieux publics.
- Interdiction de port des signes religieux
- Égalités pour tous.

Le rapport à la connaissance comprend des représentations préétablies dans un réseau de significations distinct et personnel de l'enquêté et donne lieu à des superpositions de charges sémantiques nouvelles : Liberté religieuse, liberté identitaire, respect d'autrui et aux règles de la patrie mais aussi l'interdiction du port des signes religieux. La laïcité se positionne au carrefour des savoirs personnels, anthropologiques, religieux, culturels qui l'influencent. Il est démontré que ces partialités interprétées qui semblent s'être appropriées et qui signifient et expliquent la laïcité pour ces français recouvrent des représentations qui relèvent de la stéréotypisation. Ce constat vient donc conforter les hypothèses données.

Au final si les réponses des français sur la laïcité apparaissent bien compliquées et parfois même apprêtées ; le fait marquant de cette étude est que les interprétations personnelles créent des greffes de charges sémantiques nouvelles à la laïcité. L'étude révèle la méconnaissance à la laïcité chez les cinquante français interrogés. Leur rapport à la laïcité s'expose : inconnu, méconnu, approximatif, imprécis, amalgamé, chargé de généralités, inconditionnel donc et conditionné mais surtout nourri de partialités stéréotypées. Or, force est de constater que les stéréotypes (représentations partagées, idées figées, préconçues et véhiculées par les médias, l'entourage et la société dès la tendre enfance) agissent comme moyen de standardisation et peuvent donc s'avérer dans certains cas de figures, négatifs et dangereux car ils savent impacter, accabler et affecter les pensées, la psychologie, les comportements, les jugements et les relations à autrui.

L'étude a invité à débattre d'un terme et d'un concept d'actualité qu'est la laïcité d'un point de vue lexicologique, sémantique, synchronique et interprétatif.

Au bout de ce parcours si sommaire soit-il, nous démontrons que les questions de la laïcité et celles de la société sont étroitement liées. Dans la confusion sémantique de ses nombreuses acceptions, dans la multiplicité du représenté ; dans ses rapports à la liberté, à l'idéologie, à autrui, au culturel et aux travers les ressentis ; le concept laïcité est victime de méconnaissance. Le lexème laïcité proposé à l'étude semble avoir subi des clivages sémantiques : les charges sémantiques soutenues par l'entrée lexème du dictionnaire étudié s'opposent aux charges sémantiques perçues, interprétées puis appréhendées par ces français. Il nous a donc été donné à voir de quelle manière les processus de pensées spécifiques à chaque individu, travaillent une dynamique qui intervient dans la production de représentations stéréotypées de la laïcité donnée pour en faire découler des laïcités personnelles, personnalisées, appropriées, stéréotypées.

L'analyse des données a clairement confirmé les lacunes de compréhension et l'appropriation des interprétations du lexème défini puis du concept laïcité. Cette prise de positions suggère la nécessité à rétablir sa connaissance, de faire de la laïcité un objet d'étude et réintégrer son apprentissage afin d'expliquer son principe, comprendre ses enjeux et intégrer son fondement et ce en commençant par l'inculquer à travers l'outil pédagogique qu'est le dictionnaire et ses discours. L'ancrage interprétatif quant à lui

devrait être préalablement apprêté par le dictionnaire qui constitue un moyen capital pour la connaissance d'une langue et qui en est le garant prédominant. Dans sa description du discours dictionnaire Jean DUBOIS affirme : « Du discours pédagogique le dictionnaire tient encore son embrayeur fondamental, qui est un performatif ; le dictionnaire enseigne, ce qui signifie qu'il indique dans des instructions sans ambiguïté les questions qui peuvent être formulées et les réponses qu'en obtiendra le questionneur (...) ». (DUBOIS, 1970 :35)
Il serait ainsi sans nul doute nécessaire pour perspectives futures d'étudier le discours pédagogique du dictionnaire et son rôle dans l'acquisition des savoirs et le traitement du code implicite et stéréotypé.

Références bibliographiques

- ADDI L. 2000. *La laïcité : malentendus et représentations*, l'Harmattan, Paris.
- AMOSSY R.1999. *Les idées reçues : sémiologie du stéréotype*, Nathan, Paris.
- AMOSSY R, HERSCHBERG P.2005. *Stéréotypes et clichés : langue, discours et société*, Armand Colin, Paris.
- BALIBAR Etienne.1991. « Faut-il qu'une laïcité soit ouverte ou fermée ? » *Revue Mots*, 27, p. 73-80.
- BARTHELEMY M, MICHELAT G. 2007. « Les conceptions de la laïcité des Français », dans WEIL Patrick (dir). *Politiques de la laïcité au XXème siècle*.Puf, Paris. p. 649-698.
- BAUBEROT J. 2013. *Histoire de la laïcité en France*. PUF, Paris.
- BAUBEROT J. 2014. *La laïcité falsifiée*. La Découverte, Paris.
- BAUBEROT J.2015. *Les sept laïcités françaises*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.
- BUISSON F. 2000. *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire (extraits)*.Kimé, Paris.
- BUISSON F. 2007. *L'identité française selon Fernand Braudel? Journal Le Monde* [en ligne] URL :https://www.lemonde.fr/societe/article/l-identite-francaise-selon-fernandbraudel_883988_3224.html. Consulté le neuf septembre deux mille vingt.
- CHARLOT B.1997. *Du Rapport au Savoir. Éléments pour une théorie*. Anthropos, Paris.
- DELAHAYE J-P.12, 8 ,2018. De Ferdinand Buisson à la charte de la laïcité, pédagogie de la laïcité / pédagogie laïque, 12,8, 2018. Présenté à la conférence Congrès MIF, CAEN. [en ligne] URL:<https://www.mlfmonde.org/tribunes/de-ferdinand-buisson-a-la-charte-de-la-laicite-pedagogie-de-la-laicite-pedagogie-laique>. Consulté le dix septembre deux mille vingt
- DUBOIS Jean.1970. « Dictionnaire et discours didactique » dans *Langage*, 19, Volume 5, pp.35-47. [en ligne] URL :<http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1970_num_5_19_2590>. Consulté le deux mai deux mille quinze.
- GOURBIN, Gilles.2016. « La laïcité est-elle intolérante ? », *Le Portique*, pp.37-38. [en ligne] URL : <http://journals.openedition.org/leportique/2886>. Consulté le dix décembre deux mille vingt.
- KINTZLER Catherine.2012. « Construire philosophiquement le concept de laïcité ». Quelques réflexions sur la constitution et le statut d'une théorie. *Cités*, 4/52, p. 51-68. [en ligne] URL : <https://www.cairn.info/revue-cites-2012-4-page-51.htm> (consulté le 10/10/2020).
- LITRE É.1880.*Dictionnaire de la langue française d'E. Littré*. Éditions Hachette, Paris.
- Le Robert Dico [en ligne] URL : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/laicite>. Consulté le treize mai 2020.
- MONS Nathalie et al. 2020. *Laïcité et religion au sein de l'école et dans la société : évaluation des attitudes citoyennes des collégiens et des lycéens*. Cnam, Paris.